

Conseil et mise en garde

Les Louanges appartiennent à Allâh, Seigneur des univers, que la fin (heureuse) sera aux pieux et l'hostilité sera contre les injustes et qu'Allâh prie et salue notre Prophète Mouhammed -envoyé en miséricorde aux mondes-, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Ceci dit ;

Partant du jugement religieux stipulant l'obligation de demeurer avec la communauté musulmane et son gouverneur, et la mise en garde contre le fait de se diviser et se diverger, mentionnés dans Sa Parole -Très-Haut soit-Il-:« *Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtement.* »[El Imrân (La Famille d'Imran), v. 105], de même que dans la parole du Prophète -qu'Allâh prie sur lui et le salue- :« *Demeurez en communauté et évitez la divergence* ». Car la communion est une miséricorde et un bien, et la divergence est une souffrance et un mal, tel qu'Ibn Mas'oud qu'-Allâh l'agrée- dit : « *Ô gens ! Demeurez dans l'obéissance (au gouverneur) et dans la communauté (des musulmans), car ce sont le pacte d'Allâh, dont Il vous ordonne de tenir. Et, certes, ce que vous détestez dans l'obéissance et la communauté, est bien meilleur que ce que vous aimez dans la division.* »

De plus, vu les événements successifs et les troubles consécutifs que connaît notre pays, nous, dont les noms sont cités plus bas, prodiguons ce conseil dans un sermon à l'intention de la nation musulmane -gouvernement et peuple- en Algérie -Puisse Allâh la préserver-, et ce tenant compte de ce que le devoir religieux nous dicte de conseiller [la nation]. Ce conseil comporte les points suivants :

Premièrement : Nous tenons à rappeler à la nation la grâce de la sécurité et de la stabilité dont jouit le pays, du fait que c'est une garantie préservant les âmes, les honneurs, les biens et la disparition de la peur et des angoisses, de faire venir les faveurs et chasser les disgrâces, de concrétiser la croissance économique et l'aisance sociale. En effet, Allâh -Puissance et Majesté à Lui- a jumelé subsistance et sécurité dans Sa Parole : « *Et quand Abraham supplia : ô mon Seigneur, fais de cette cité un lieu de sécurité, et fais attribution des fruits à ceux qui parmi ses habitants auront cru en Allah et au Jour dernier.* »[El Baqara (La Vache), v.126] ; et dans Sa Parole :« *Qu'ils adorent donc le Seigneur de cette Maison (la Kaaba) qui les a nourris contre la faim et rassurés de la crainte !* »[Qouraych (LES QURAYSHITES), v. 04].

Aussi, le Prophète -qu'Allâh prie sur lui et le salue- a informé qu'ils possèdent la vie entière, ceux auxquels s'assemblent : sécurité dans le pays, bonne santé du corps ainsi que disponibilité de la subsistance quotidienne, tel qu'il a été rapporté d'après °Oubeyd Allâh Ibn Mihsan El Khaṭmiyy qu'-Allâh l'agrée- que le Prophète -qu'Allâh prie sur lui et le salue- dit : *« Quiconque d'entre vous qui se réveille tout en étant sûr dans sa demeure, sain dans son corps et disposant de la nourriture de sa journée, est comme s'il possède le monde entier. »*

Ce hadith rassemble ainsi la sécurité psychologique, physique et alimentaire.

Et il est clair que demeurer au sein de la communauté des musulmans et de leur gouverneur, profite à la personne par le règne de la stabilité ainsi que par l'absence de la peur et le règne de la sécurité, ce qui permettra de préserver sa religion et son honneur. Et cela est certes meilleur qu'une opulence et une aisance dans le tumulte résultant du fait de s'éloigner de la communauté des musulmans, conformément à la parole d'Ibn Abbês qu'-Allâh l'agrée- : *« Croquer du sel tout en étant dans la communauté des musulmans, est plus aimable pour moi que de dévorer des friandises dans la division. »*

Et pour parvenir à atteindre cette noble fin et cet objectif recherché, il nous incombe de retourner au Livre et à la Sounna, ainsi que les vérités et les positions que les oulémas fiables dans leur science et leur religiosité, afin de faire rater l'occasion à ceux qui veulent nuire au pays, lui causer du mal ou lui porter préjudice.

Et certes, les fils de ce bien-aimé pays ont confiance en leurs savants et cheikhs, vu la sincérité qu'ils ont constaté dans leurs intentions, et la constance de leurs positions dans toutes les épreuves survenues dans notre pays. Ces oulémas sont habilités à évaluer les avantages et les préjudices. Ils tendent ainsi à apporter les avantages et les faire accroître, et à repousser les préjudices et les amoindrir. Or, il n'est pas de doute que les écarter de cette nation, les éloigner d'elle ou leur mettre des entraves pour les empêcher de mener à bien leurs nobles tâches, celles d'enseigner ses membres et les orienter (vers leur bien et celui de leur nation), ouvre la voie aux gens insidieux pour qu'ils réalisent leurs objectifs et fassent passer leur projet tendant à dévaster le pays et le faire plonger dans des tunnels enténébrés.

Allâh -Très-Haut Soit-Il- dit : *« Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement). »*[An-Nicê' (Les femmes), v. 83].

L'érudit Es-Se^cdiyy dit dans son exégèse (190) : « Ceci est une soumission à la discipline de la part d'Allâh à Ses serviteurs eu égard à [cet] acte inconvenant, mais il leur incombe lorsque une nouvelle importante ou un intérêt général adviennent, de ce qui concerne la paix et le bonheur des croyants ou au contraire, de leur peur et malheur, de manifester une réticence quant à sa propagation avant de prendre l'avis du Prophète et des détenteurs de l'ordre parmi eux. C'est-à-dire, les gens disposant de bonne opinion, de science, de conseil, de raison et de sagesse. Ceux qui discernent les choses, qui connaissent les avantages et leurs opposés. Ainsi, s'ils estiment que sa propagation est en faveur des croyants : les rendre gais, les motiver ou les prévenir pour qu'ils se prémunissent contre leurs ennemis, ils le font et si au contraire, ils jugent que cette propagation va leur porter préjudice ou que les inconvénients qui en résultent seront plus graves que ses avantages, alors ils s'en abstiennent. Et c'est pour cette raison qu'Il a dit : *« auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement).* » Cela veut dire, ils l'extraient par leur réflexion, leurs opinions fondées et leurs sciences bien-guidées. »

Deuxièmement : Nous mettons en garde la nation contre les différents appels planifiés provenant de l'Occident, afin de faire monter les peuples contre leurs gouverneurs par le biais des fils mêmes des musulmans, via des propagandes déroutantes, des rumeurs mensongères et des idées destructrices, qui invitent à porter atteinte aux constantes du pays, à sa religion, son unité, et son identité, parfois sous couvert des droits des minorités, des libertés individuelles, de la démocratie, ou d'autres fois par des slogans brillants et trompeurs ; en plus de l'attribution de la répression, de l'agression et de l'atteinte aux libertés aux gouverneurs du pays.

Troisièmement : Nous mettons en garde la nation contre tous ceux qui tentent d'y semer le chaos et qui appellent à l'intervention étrangère dans la politique du pays, ceux qui essaient d'agrandir le nombre des suiveurs des chemins de l'égarement en les trompant et leur inculquant leurs idées, pour enfin parvenir à disloquer l'unité de la nation, affaiblir ses forces et donner son autorité aux ennemis.

Finalement : Nous mettons en garde la nation musulmane contre la division, l'excentrisme et la sédition, car la Main d'Allâh est sur la communauté et celui qui s'en éloigne, ne nuit qu'à lui-même et ni Allâh, ni sa nation ne vont se soucier de lui. 'Amr Ibn El 'Âsaurait a dit à son fils qu'-Allâh les agréé- : « *Ô fils ! Souviens-toi de cette recommandation : un gouverneur juste vaut mieux qu'une pluie abondante, un lion féroce vaut mieux qu'un gouverneur injuste à outrance, et un gouverneur injuste à outrance vaut mieux qu'une sédition (fitna) qui perdure.* »

De ce fait, nous adressons le présent sermon aux personnes sincères, de même qu'aux honorables fils de ce pays bien-aimé, ceux qui s'exercent pour le bien, de craindre Allâh dans leurs propres âmes, leur propre pays et leur nation, d'être des clés œuvrant pour son bien et contribuant à l'extraction de son mal, de lui éviter une sédition pouvant détruire et faire périr le bon comme le mauvais, jusqu'à ce que les choses échappent au contrôle et deviennent immaitrisables -auprès d'Allâh nous demandons secours-. Certes, toute personne étant à l'origine du mal et de la corruption, aura un double châtement ; le sien et celui de ceux des personnes qui l'auraient suivie et lui emboité le pas. Tirons-en des leçons des malheurs qui se sont abattus sur nos frères et voisins ; lassés par des guerres qui les ont déchirés en groupes et sectes. Eux aussi, ils avaient brandi au début, « silmiyya : pacifique ! » comme slogan de leurs mouvements, et qui ont fini par devenir « takhribiyya : destructrice ».

Cela étant dit, nous implorons Allâh le Généreux, Seigneur du Trône Sublime, de faire de notre pays, un pays serein, sûr et riche ainsi que tous les pays musulmans, et de lui faire éviter toute forme de sédition qu'elle soit apparente ou latente, et de guider les détenteurs de son ordre vers ce qu'Il aime et agréé, et vers ce qui constitue la réforme du pays et des gens. Certes, Allâh dit la vérité et guide vers le droit chemin.

Alger :

Mardi 13 Rabi'AlAkhir 1441

Correspondant au 09/12/2019

Les signataires :

1-Pr. le cheikh Mohammed Ali Ferkous : professeur à l'université de Kharrouba, faculté des sciences islamiques.

2-Pr. le cheikh Abd El Madjid Djoumaa :ex professeur à l'université de Constantine, faculté des sciences islamiques.

3- Le cheikh Azhar Snigra : ex imam de mosquée.

4-Le cheikh NadjibDjelouh : ex imam de mosquée.

Traduit de l'arabe par :

Abou Mohammed ez-Zwêwî

Revu et corrigé par :

Abou Fahîma 'Abd Ar-Rahmên Ayad